



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014 – 19 h 30

Date de convocation : 8 octobre 2014

Date d'affichage : 16 octobre 2014

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absent: M. POTART Guy, Adjoint, excusé.

Secrétaire: M. PIERRET Frédéric.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Acquisition de la sirène d'alerte.
- 2 – Demande de subvention : F.N.A.M.E-OPEX.
- 3 – Evolution du site internet communal.
- 4 – Règlement de fonctionnement des activités périscolaires.
- 5 – Travaux à l'école de la Rue de la Verduze.
- 6 – Achat de mobilier scolaire.
- 7 – Bail de l'immeuble communal sis 34, Rue du Colonel Chépy.
- 8 – Commission des fêtes.
- 9 – Décision budgétaire modificative.
- 10 – Questions diverses.

2014-118 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2014-119 – Acquisition de la sirène d'alerte.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la Commune possède une sirène d'alerte située sur le toit de la mairie qui appartient au réseau national d'alerte. Par courrier du 27 juin 2014, la Préfecture de l'Aisne informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un nouveau dispositif : le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). La commune a plusieurs options :

- Acquérir à titre gracieux la sirène et ses équipements et intégrer le SAIP : coût de raccordement à la charge de la Commune (entre 7000 € et 21 000 €).
- Acquérir à titre gracieux la sirène et ses équipements et ne pas intégrer le SAIP.
- Ne pas acquérir à titre gracieux la sirène et ses équipements : elle sera démontée (travaux financés par la Direction Générale de la Sécurité Civile aux frais de l'Etat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir à titre gracieux la sirène et ses équipements et ne pas intégrer le SAIP.
- Accepte les termes de la convention à intervenir avec l'Etat.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

2014-120 – FNAME-OPEX : demande de subvention.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, par courrier du 12 septembre 2014, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Anciens des Missions Extérieures – OPEX dont le siège social est situé à Couvron-et-Aumencourt, sollicite une subvention exceptionnelle suite à la création de la section de l'Aisne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle et non reconductible de 150 € à cette association.

2014-121 – Evolution du site internet communal.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que le site internet communal a été mis en place en 2003 et n'a pas connu, depuis cette date, d'évolution majeure. La société A3web propose de faire évoluer le site en utilisant des logiciels récents qui simplifieront sa gestion et sa consultation. Le coût de cette évolution est de 3300 € TTC (financé en partie par la suppression de la publication d'un bulletin municipal par an). Les membres de la commission du bulletin ont émis un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition et décide de faire l'acquisition de 25 boîtes mel au tarif de 40 € par an, qui permettront d'attribuer une adresse mel « mairie » à chaque conseiller municipal.

2014-122 – Règlement de fonctionnement des activités périscolaires.

Suite à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) le Maire propose de mettre en place un règlement de fonctionnement des activités périscolaires englobant à la fois la garderie, la cantine et les N.A.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes du règlement de fonctionnement des activités périscolaires.

2014-123 – Travaux à l'école de la Rue de la Verdure.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'école de la Rue de la Verdure, les membres de la commission des affaires scolaires ont proposé de faire l'acquisition de lits superposés au lieu d'agrandir le dortoir. Cela permettrait de faire des économies (le prix d'achat d'un lit superposé est estimé à 385 € TTC et il en faut une dizaine) et de libérer la salle d'évolution de l'école maternelle assez rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à faire l'achat des lits superposés nécessaires.

2014-124 – Achat de mobilier scolaire.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, par courrier du 3 juillet 2014, Madame la Directrice de l'école sollicite l'acquisition de mobilier scolaire (un tableau et une bibliothèque) pour un coût total de 1206,34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à faire ces acquisitions.

2014-125 – Location de l'immeuble communal sis 34, Rue du Colonel Chépy.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune loue le local à usage de commerce et d'habitation sis 34, Rue du Colonel Chépy à M. et Mme Jaubert, exploitant du bar-tabac-loto-journaux.

Les intéressés ont mis en vente leur fonds de commerce et une personne désirerait louer le commerce mais pas le logement situé à l'étage. M. et Mme Jaubert demandent à la Commune d'étudier la possibilité de ne louer que le local commercial aux futurs exploitants ou de baisser le loyer puisque le futur acquéreur n'utilisera pas le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant les difficultés techniques pour louer indépendamment le local commercial et le logement situé à l'étage (chauffage, eau et électricité communs, accès du logement par le local commercial, difficulté de louer un logement situé au-dessus d'un bar...), émet un avis défavorable à la demande de ne louer que le local commercial.

Concernant la possibilité de réduire le loyer actuel, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant le manque à gagner pour la commune, émet également un avis défavorable.

2014-126 – Commission des fêtes.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que lors de leur réunion du 29 septembre 2014, les membres de la commission des fêtes ont fait les propositions suivantes concernant l'organisation des fêtes 2014 et 2015 :

1 - ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOËL DU 13 DECEMBRE 2014

- La commission des fêtes propose de faire asseoir le Père-Noël sur un fauteuil devant le sapin pour que les gens puissent aller prendre des photos, et de distribuer les jouets par le Maire et d'autres personnes pour gagner du temps.
- La commission des fêtes propose de réutiliser le costume de Père-Noël de la mairie encore en bon état en le faisant nettoyer et en rachetant des accessoires (bottes, ceintures...).
- B. Roger propose d'acheter plutôt des romans (ex : Harry Potter) pour les CM1 et CM2.

2 - ORGANISATION DE LA FÊTE COMMUNALE DES 20 ET 21 JUIN 2015

- La commission des fêtes propose de faire installer un compteur EDF début juin pour la brocante jusque la fête, ce qui résoudrait pas mal de soucis (plus qu'un rendez-vous avec EDF et le courant déjà présent la semaine d'avant la fête pour l'installation des forains). Le Maire va se renseigner sur la faisabilité et le coût.
- La commission des fêtes propose de reconduire la distribution des tickets de manège dans les classes.
- G. Coignoux propose de déplacer la buvette et de la centrer sur la fête et de l'éloigner du podium (à étudier avec l'emplacement des forains).
- P. Le Rezio informe la commission des fêtes que le club de foot organisera le concours de pétanque et la buvette le samedi après-midi mais ne fera pas la buvette le samedi soir. Il faudra donc prévoir une buvette le soir.
- S. Claisse émet l'idée de faire une retraite aux flambeaux avec la participation d'une fanfare avec un retour sur la place vers 21h30 pour l'ouverture du bal ; la commission des fêtes trouve l'idée très bonne et retient cette proposition.
- la commission des fêtes propose de faire venir un groupe pour l'animation du samedi soir : début 21h30 jusque 23h30 avec une pause lors du feu d'artifice puis reprise à la fin du feu jusque environ 01h00.
- La commission des fêtes propose de maintenir le feu d'artifice sonorisé.
- Pour le dimanche la commission des fêtes propose de maintenir le concours de boule en bois l'après-midi (bien fonctionné lors de la dernière fête), début de la fête vers 15 heures.
- la commission des fêtes propose de remplacer le spectacle du dimanche après-midi par une démonstration de zumba du club de Couvron et pourquoi pas une animation préparée par les Nouvelles Activités Périscolaires.
- la commission des fêtes propose de maintenir l'apéritif de 18h après les résultats du concours de boule en bois pour clôturer la fête.

3 – ORGANISATION DU 14 JUILLET 2015

La Commission propose que le repas suivi de la soirée dansante se déroule le lundi 13 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ensemble des propositions de la commission des fêtes.

2014-127 – Décision budgétaire modificative n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2014 de la commune comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

- Art. 6574 : Subvention FNAME-OPEX : + 150 €
- Art. 022 : dépenses imprévues : - 150 €

Investissement

Dépenses

- Opération 1306. Art. 2315 : Route de St-Quentin à Laon : - 1 400 €
- Opération 1402. Art. 2183 : Mobilier scolaire : + 1 400 €

2014-128 – Questions diverses.

Toiture du tennis couvert

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, suite à l'orage de grêle du 9 juin 2014, les réparations indispensables afin de limiter les fuites d'eau ont été réalisées sur la toiture du tennis couvert en attendant de réaliser des travaux plus importants. Une demande a été déposée auprès de l'assurance communale, la SMACL, afin d'essayer de bénéficier du fonds de garantie des assurances pour ce sinistre.

Chantiers d'insertion

La Commune a sollicité l'intervention des chantiers d'insertion de la Communauté de Communes du Pays de la Serre pour la réalisation de divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux : ménage au tennis et au centre socio-culturel, réfection des joints des murs de l'école primaire, de la mairie et de l'église.

Le secrétaire,
PIERRET Frédéric

Le Maire,
RIBEIRO Carole